

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 30 janvier 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué en date du 20 janvier 2017, s'est réuni ce jour, lundi 30 janvier 2017 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

*Membres élus* : 27  
*Présents* : 22

*Membres en fonction* : 27  
*Absents : 5 dont procurations : 4*

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

<b>M. Norbert ANZENBERGER</b>	1 <sup>ère</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Michèle MEYER</b>	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Absente, donne procuration à M. ECKART
<b>M. Patrick ECKART</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Huguette ADRIAN</b>	4 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Julien KELLER</b>	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Christine REICHERT</b>	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Max MONDON</b>	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Dominique DUTT</b>	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

<b>1.</b>	<b>Mme Maryvonne JOACHIM</b>	Absente, donne procuration à M. BETETA
<b>2.</b>	<b>M. Marcel BETETA</b>	Présent
<b>3.</b>	<b>Mme Stéphanie MARRET</b>	Présente
<b>4.</b>	<b>M. Christian GEISSMANN-TROG</b>	Présent
<b>5.</b>	<b>Mme Françoise WURSTHORN</b>	Présente
<b>6.</b>	<b>M. Nicolas GUILLERME</b>	Présent
<b>7.</b>	<b>Mme Najet BOUKRIA</b>	Présente
<b>8.</b>	<b>M. Eric WILLMANN</b>	Absent
<b>9.</b>	<b>Mme Laurence CROSNIER</b>	Présente
<b>10.</b>	<b>M. Régis HRANITZKY</b>	Présent
<b>11.</b>	<b>Mme Caroline STEINMETZ</b>	Absente, donne procuration à M. GUILLERME
<b>12.</b>	<b>Mme Mireille WINTZ</b>	Présente
<b>13.</b>	<b>M. Cédric KLEINKLAUS</b>	Présent
<b>14.</b>	<b>Mme Isabelle HAESSIG</b>	Présente
<b>15.</b>	<b>M. Thierry PAPERI</b>	Absent, donne procuration à M. GEISSMANN
<b>16.</b>	<b>Mme Elisabeth VINCENT</b>	Présente
<b>17.</b>	<b>Mme Marie-Paule STIEBER</b>	Présente
<b>18.</b>	<b>M. Maxime FRIEDMANN</b>	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

---

- 1. Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 novembre 2016**
- 2. Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance**
- 3. Débat d'orientations budgétaires**
- 4. Délibération autorisant de mandater les dépenses d'investissement**
- 5. Régularisation d'une délibération – bons d'achats de Noël pour les enfants du personnel**
- 6. Allocation de subventions :**
  - A l'association Richstetter Bâsetheater pour compenser les locations supplémentaires pour leurs représentations,
  - A l'Ecole Alsacienne des Chiens-Guides d'Aveugles,
  - A l'association Prévention Routière,
  - A l'association ACR 2000 : reversement sous forme de subvention de la « contribution communautaire à l'enseignement musical » alloué par l'Eurométropole (887 €).
- 7. Instauration d'une caution contre la remise des clefs des locaux**
- 8. Travaux de voirie proposés par l'Eurométropole de Strasbourg : Avis de la Commune sur le programme 2017**
- 9. Divers**

---

### **POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2016**

Transmis par voie électronique, il ne fait l'objet d'aucune observation et est donc **adopté à l'unanimité**.

### **POINT 2 : Nomination d'un ou d'une secrétaire de séance**

Madame Najet BOUKRIA est désignée en qualité de secrétaire de séance, assistée par Monsieur Christian GEBEL, Directeur Général des Services.

### **POINT 3 : Débat d'orientations budgétaires 2017**

Monsieur Julien KELLER, Adjoint aux finances, présente la situation de la Commune et les perspectives d'évolutions à l'aide d'un diaporama.

Le Budget Primitif 2017 sera basé sur une stabilité de la fiscalité. La Commune ne devrait pas avoir à faire appel à l'emprunt, même si les taux actuels sont historiquement bas, et que l'on pourrait être incité à y recourir.

Monsieur Christian GEISSMANN, Conseiller municipal, demande dans quelle mesure ne faudrait-il pas d'ores et déjà recourir à l'emprunt en raison des taux faibles et garder la trésorerie en réserve ?

Le Maire profite du débat d'orientations budgétaires pour présenter les évolutions financières de l'Eurométropole.

Ainsi, il est constaté que l'endettement de l'Eurométropole de Strasbourg s'alourdit. Les investissements sont également en baisse.

Les dépenses de fonctionnement, certes contenues, continuent néanmoins de progresser.

Au niveau des frais de personnel, une réduction des postes est prévue progressivement dans les effectifs de l'Eurométropole (jusqu'à 500 postes à terme).

Les taux de fiscalité vont encore très probablement progresser.

**POINT 4 : Délibération autorisant à mandater les dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2017**

Monsieur Julien KELLER explique qu'avant l'adoption du budget, et pour ne pas retarder les paiements des factures d'investissement des dépenses engagées non mandatées, il est possible de mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des dépenses d'investissement de l'année précédente, en application de l'article L162-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Vu l'article L 162-1 du Code Général des Collectivités Locales ;*

*Considérant qu'il y a lieu de permettre le mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2016 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, qui interviendra avant le 31 mars 2017.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 5 : Régularisation d'une délibération pour confirmer l'octroi de bons d'achats de Noël pour les enfants du personnel de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale**

Cette régularisation concerne l'attribution de bons d'achats de Noël aux enfants du personnel de la Commune et du CCAS de 50 € par enfant jusqu'à l'âge de 15 ans. En effet, la dernière délibération date de 2007.

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2007, qui fixe la valeur des bons d'achats de Noël aux enfants du personnel de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**FIXE** la valeur des bons d'achats de Noël pour les enfants du personnel communal et du Centre Communal d'Action Sociale à 50 € pour 2017 et les années futures jusqu'aux 15 ans de l'enfant (15 ans au cours de l'année civile).

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 6 : Allocation de Subventions**

- **Subvention à l'Association Richstetter Bäsetheater**

Subvention pour compenser le coût des locations supplémentaires pour leurs représentations, au-delà de la mise à disposition à titre gratuit, une fois par an.

*Considérant que l'Association Richstetter Bäsetheater se produit chaque année sur 4 week-end et qu'elle serait à ce titre redevable à la Commune d'une somme annuelle de 3 000 €, correspondant au coût des locations de la salle des fêtes, étant entendu que la première location est gratuite pour les associations reichstettoises, la seconde à demi-tarif et les suivantes à tarif plein ;*

*Considérant que ladite association s'est vu facturer pour 2016 une somme de 1 200 x50% + 2x1200 € = 3 000 € ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ACCORDE** une subvention de 3 000 € à l'Association Richstetter Bäsetheater, à titre de compensation du tarif de location de la salle des fêtes pour l'année 2016.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **Subvention à l'Ecole Alsacienne des Chiens Guides d'Aveugles**

Monsieur Cédric KLEINKLAUS, Conseiller municipal, indique que la formation d'un chien guide coûte 25 000 €, soit 55 € par jour.

Le Maire ajoute qu'il y aura une manifestation canine au Fort Rapp.

*Vu le courrier adressé au Maire par l'Association Chiens Guides de l'Est - Ecole Alsacienne des Chiens Guides d'Aveugles ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**ATTRIBUE** une aide financière de 100 € à l'Association Chiens Guides de l'Est - Ecole Alsacienne des Chiens Guides d'Aveugles, reconnue de mission d'utilité publique.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **Subvention à l'Association La Prévention Routière**

Monsieur le Maire et Madame Dominique DUTT, Adjointe au Maire, signalent que cette association assure un rôle éducatif important, dont profitent les élèves de notre école primaire.

*Vu le courrier adressé au Maire par l'Association La Prévention Routière, Comité départemental du Bas-Rhin ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*ATTRIBUE une aide financière de 100 € à l'Association La Prévention Routière, Comité départemental du Bas-Rhin, reconnue d'utilité publique.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **Subvention à l'Association ACR 2000 - Reversement sous forme de subvention de la « contribution communautaire à l'enseignement musical » allouée par l'Eurométropole**

Le Maire et Madame Huguette ADRIAN, Adjointe au Maire, expliquent qu'il s'agit du reversement sous forme de subvention de la « contribution communautaire à l'enseignement musical » allouée par l'Eurométropole de Strasbourg (887 €).

*Vu le courrier de l'Eurométropole de Strasbourg, qui indique qu'en application de la délibération de l'Eurométropole instaurant un fond de concours en faveur des écoles de musiques, reversé aux communes de l'Eurométropole sur la base du recensement des élèves ;*

*Considérant que la Commune de Reichstett a perçu une somme de 887 € au titre du fonds de concours pour l'année 2016 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*REVERSE la somme de 887 € à l'Association ACR 2000 pour son école de musique ;*

**ADOPTE PAR 25 VOIX POUR**

*(Abstention de Madame MEYER, par procuration, en raison de ses fonctions de dirigeant de l'association concernée)*

**POINT 7 : Instauration d'une caution contre la remise des clefs des locaux communaux**

Monsieur Patrick ECKART, Adjoint au Maire, présente le point : « Il s'agit de généraliser la règle adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2016, concernant la mise à disposition des clefs de la Salle des Fêtes. Une clef est également mise à disposition à titre gratuit par association pour les autres installations (salles de sports, vestiaires du foot, locaux associatifs divers, etc). Pour les clefs supplémentaires, une caution de 150 € est demandée. Cette règle ne s'applique pas aux entreprises auxquelles il sera demandé une caution de 150 € dès la première clef. »

*Conseil Municipal du 30 janvier 2017*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2016, qui instaure une règle d'attribution des clefs d'accès aux locaux communaux, selon laquelle la première clef mise à disposition de l'association est gratuite et les suivantes sont délivrées contre le versement d'un dépôt de garantie de 150 € ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*DECIDE de fixer la règle de mise à disposition des clefs à des comités d'entreprises, entreprises, associations non reichstettoises, ou autres locataires que les associations reichstettoises, contre un dépôt de garantie de 150 € par clef.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 8 : Avis de la Commune sur le programme 2017 de travaux de voirie proposé par l'Eurométropole de Strasbourg**

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les travaux de voirie programmés en 2017 à Reichstett, en application de l'article L5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les explications sont données par Monsieur Max MONDON, Adjoint au Maire, et illustrées par un diaporama.

Pour information, il indique que le rond-point de Gouesnou était impraticable pendant une longue période suite à une rupture de canalisation d'eau. La pose d'un enrobé ne sera possible que début février, en raison des intempéries et de la fermeture des entreprises fabricant le goudron en hiver.

Monsieur Marcel BETETA, Conseiller municipal délégué, fait le vœu pour la nouvelle année d'une réunion de la Commission voirie, afin qu'il y ait une réflexion sur le devenir de la rue du Général de Gaulle, notamment en tenant compte de l'urbanisation future (ZAC Les Vergers de Saint-Michel).

*Vu l'article L5211.57 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 27 janvier dernier, relative aux travaux de voirie programmés en 2017 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*EMET un avis favorable au programme de travaux de voirie envisagés à Reichstett en 2017.*

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 9 : Divers**

- Madame Christine REICHERT, Adjointe au Maire, informe le Conseil municipal de la mise en place d'un nouveau site internet avec un nouveau prestataire ; également de la mise en place d'une « web tv » présentant un reportage par mois sur Reichstett qu'elle planifie avec le prestataire. Le canal local continue de diffuser en analogique ; il renvoie vers le site internet et la web tv.

Une enquête avait été réalisée auprès de la population via le bulletin municipal sur le maintien ou non du canal local, à laquelle il n'y a eu qu'une seule réponse...

Elle a ensuite fait état du bon travail en équipe avec Monsieur Nicolas GUILLERME, Conseiller municipal délégué au numérique sous sa tutelle, et lui a donné la parole pour présenter plus en détail le site internet rénové de la Commune ainsi que les réseaux sociaux.

Monsieur Nicolas GUILLERME, Conseiller municipal délégué, présente à son tour le nouveau site internet, ainsi que la nouvelle politique de communication numérique de la ville de Reichstett, à savoir une page Facebook, un compte Twitter, un compte Instagram et une chaîne Youtube.

- Madame Dominique DUTT, Adjointe au Maire, annonce le spectacle « Création Pulsion » le 17 février à la Salle des Fêtes,
- Madame Huguette ADRIAN, Adjointe au Maire, indique que le concert de la Musique Union aura lieu à la Salle des Fêtes le 12 février.

***Séance levée à 21 h 30***